

56^{ème} PARIS-CONNERRE

Élite Nationale

dimanche 4 octobre 2026



Guide Technique



Prix d'ouverture Narcisse Hériveau - Open 2/3 + Access - départ 12h30

Départ d'Émancé (78) 12h30

Entrée à Connerre vers 15h30

Arrivée rue de Paris vers 16h30



paris.connerre.organisation@gmail.com

fb.com/paris.connerre.organisation

Organisation / Contacts

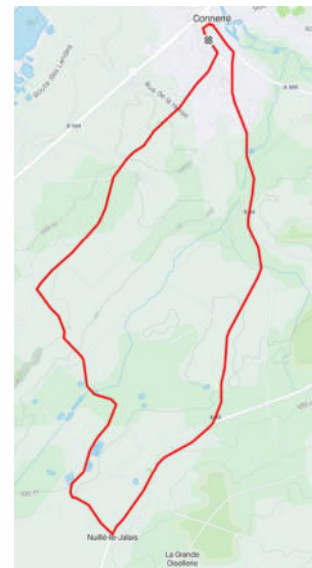
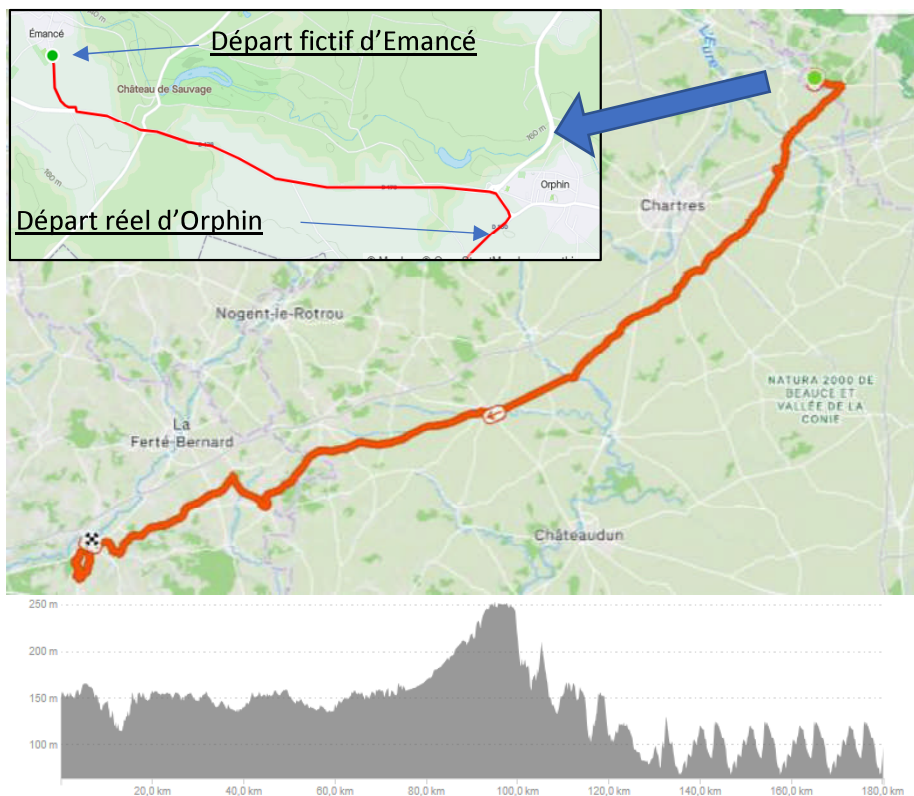
Directeur de l'épreuve	Romain GUILLIER 15 Allée René Laënnec 92000 NANTERRE Tél. : 06 40 15 27 13
L'épreuve est organisée par le CC Connerréen (PDLL)	
Contact/renseignements : paris.connerre.organisation@gmail.com facebook.com/paris.connerre.organisation	
Horaires permanence / secrétariat, réunion des DS, des pilotes, départ, salle des Fêtes d'Emancé (78), 1 rue d'Orphin : - Début de la permanence à partir de 9h30 - Fin de la permanence : 11h00 - Réunion des Directeurs Sportifs : 11h00 - Réunion des pilotes moto et chauffeurs de l'échelon course : 11h30 - Départ fictif : 12h30	
Président de jury	Erwan RENOU
Arbitre Titulaire	Lilian PONIER
Arbitre Titulaire	Lisa BELLANTONIO
Juge à l'arrivée	Pascal RAPICAULT
Arbitre moto	Hervé DHOMMEE
Arbitre moto	Nelly ROBIN
Radio Tour	Norbert JEANNEAU
Ardoisier	Julie PICHON
Animateur	Patrick HALOUPÉAU
Médecin	Dr. Jean-Jacques MENUET
Secours	La Croix Blanche - Didier DREUX
Sécurité	Le Mans Sarthe Moto - Stéphane GUILLARD
Assistance dépannage neutre	Bretagne Service Course

Parcours

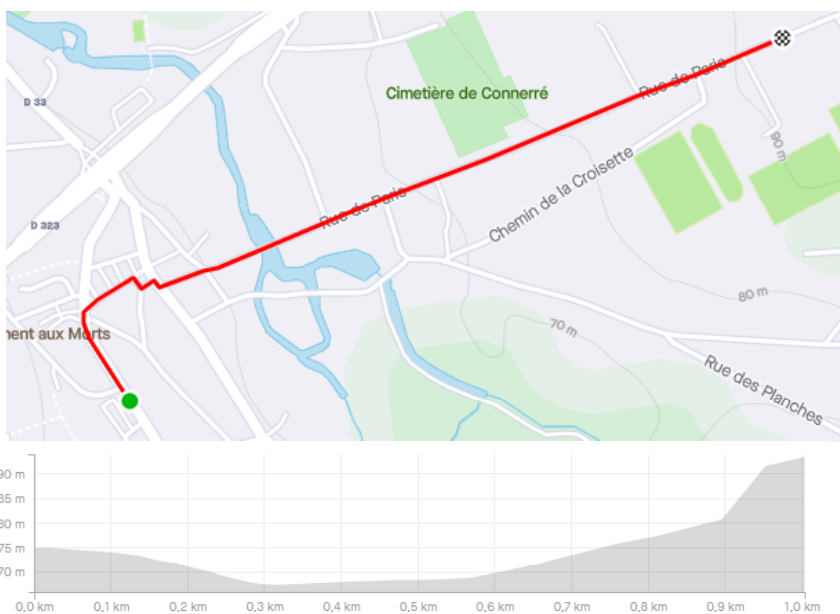
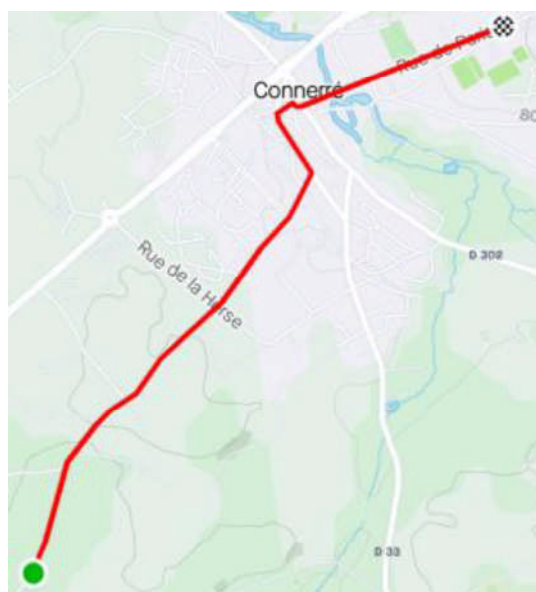
Le parcours est constitué d'une partie en ligne entre le départ fictif d'Emancé (78) puis le départ réel d'Orphin (78) et Connerré (72) de 132,5km puis de 4 tours de 10,8km autour de Connerré et enfin d'une arrivée hors circuit de 800m située rue de Paris à Connerré.

Parcours disponible : [Paris-Connerré 2026 - Fictif + Réel V1](#) | [Itinéraire de sortie à vélo de 180,3 km sur Strava](#)

Parcours complet : 176,5km, 1250m D+ / Le circuit final : 10,8km, 110m D+



Les 3 derniers kilomètres, 30m D+/ Le dernier kilomètre, 30m D+



Itinéraire - Horaires

56ème PARIS-CONNERRE (Elite Nationale) - DIMANCHE 4 OCTOBRE 2026						
Organisation CLUB CYCLISTE CONNERREEN (PDLL)						
KMS	REST.	COMMUNES	ROUTE/DIRECTION	41KM/H	43KM/H	45KM/H
		YVELINES (78)				
		EMANCE - départ fictif	Rue d'Orphin	12:30	12:30	12:30
			à gauche D176	3,8km de fictif		
0	176,5	ORPHIN - départ réel	à droite D150	12:37	12:37	12:37
	176,5	EURE-ET-LOIR (28)	D32			
4,5	172	ECROSNES	D32	12:43	12:43	12:43
5,5	171	Ecrignolles (ECROSNES)	D32			
8,5	168	GALLARDON	Pl. du Jeu de Paume à gauche - D18 puis à droite rue Guy Pouillé - D32 puis à gauche Avenue de la Gare - D28	12:49	12:48	12:48
9,5	167	Pont-sous-Gallardon (BAILLEAU-ARMENONVILLE)	D28	12:50	12:50	12:49
15	161,5	Rond Point Traversée D910	en face D19 direction Umpeau	12:58	12:57	12:57
16	160,5	UMPEAU	à droite D28 direction Houville-la-Branche	13:00	12:59	12:58
18,5	158	Bréze (UMPEAU)	En face D28	13:04	13:02	13:01
20	156,5	HOUVILLE-LA-BRANCHE	D28 puis à droite D24 puis à gauche D28	13:06	13:04	13:03
23	153,5	GENERVILLE	D28	13:10	13:09	13:07
25	151,5	SOURS	à droite D939 puis à gauche D28 direction Berchère-lès-Pierres	13:13	13:11	13:10
28	148,5	Antenne-relais entre SOURS et BERCHERES	1er PC	13:17	13:16	13:14
29,5	147	Passage à niveau 	D28	13:20	13:18	13:16
30	146,5	BERCHERE-LES-PIERRES	à gauche Chemin du Bois Berlin puis rue Chartres puis D28	13:20	13:18	13:17
34	142,5	CORANCEZ	à gauche D28 direction Dammarie	13:26	13:24	13:22
37	139,5	DAMMARIE	D28 puis en face D935 puis à droite D28	13:31	13:28	13:26
43	133,5	LA BOURDINIÈRE-SAINT-LOUP	D28 puis à gauche N10 puis à droite D28	13:39	13:37	13:34
46,5	130	LUPLANTE	D28	13:45	13:41	13:39
55	121,5	SAUMERAY	D28 direction Brou-Yèvres	13:57	13:53	13:50
65	111,5		en face D27	14:12	14:07	14:03
65,5	111	Panneau Entrée YEVRES	2ème PC	14:12	14:08	14:04
66	110,5	YEVRES	D27 puis à droite D955	14:13	14:09	14:05
67	109,5	BROU	D955 puis à droite D15.6	14:15	14:10	14:06
68	108,5		à gauche D15.5 puis D921 puis D13	14:16	14:11	14:07
73,5	103	Les Moulins d'Unverre (UNVERRE)	D13	14:24	14:19	14:15
81	95,5	LES AUTELS-VILLEVILLON	D13 puis à droite Grande Rue puis D13	14:35	14:30	14:25
84,5	92		A gauche D112.4 direction Soizé	14:40	14:34	14:29
90	86,5	SOIZE	en face D112.4 direction Montmirail - 3ème PC	14:48	14:42	14:37
99,5	77		A gauche D126 direction Melleray	15:02	14:55	14:49
		SARTHE (72)	D302			
101	75,5	MELLERAY	à droite D14	15:04	14:57	14:51
102	74,5	MONTMIRAIL - Haut du village	1er MG puis tout droit direction Courgenard D14 puis D36	15:06	14:59	14:53
107	69,5	La Tuilerie (ST-JEAN DES ECHELLES)	A gauche D125 direction Lamnay	15:13	15:06	14:59
111	65,5	LAMNAY	A gauche puis à droite direction St-Maixent (C5)	15:19	15:11	15:05
116	60,5	SAINT-MAIXENT	A droite D29	15:26	15:18	15:11
118,5	58	BOUER	4ème PC	15:30	15:22	15:15
122	54,5	LE LUART	D29 puis à gauche D52	15:35	15:27	15:19
126,5	50	Les Feuillus (DOLLON)	C9 à droite direction Dolmen/Menhir puis à gauche	15:42	15:33	15:25
127,5	49	Crozet (DUNEAU)	C3 à droite direction Duneau	15:43	15:34	15:27
128,5	48	Côte de Crozet	2ème MG	15:45	15:36	15:28
129,5	47		C4 à gauche dir. Connerré	15:46	15:37	15:29
131,5	45	CONNERRE - Entrée sur le circuit final	à droite Rue de l'Abreuvoir - à gauche Rue de Paris Rue M.Beauvils - D33	15:49	15:40	15:32
137	39,5	NUILLE-LE-JALAIS	à droite Rue de Bel-Air - Route des Vénérais	15:57	15:48	15:39
139,5	37	Côte des Vénérais	3ème MG	16:01	15:51	15:43
142	34,5	CONNERRE	Rue de la Jatterie - Av. de Verdun - Pl. de la Rép. - Rue M.Beauvils - D33	16:04	15:55	15:46
142,5	34	CONNERRE - 1er passage sur la ligne du circuit	Avenue de Verdun - 5ème PC	16:05	15:55	15:47
148	28,5	NUILLE-LE-JALAIS	à droite Rue de Bel-Air - Route des Vénérais	16:13	16:03	15:54
150,5	26	Côte des Vénérais	4ème MG	16:17	16:07	15:57
153,5	23	CONNERRE - 2eme passage sur la ligne du circuit	Rue de la Jatterie - Av. de Verdun - Pl. de la Rép. - Rue M.Beauvils - D33	16:21	16:11	16:01
159	17,5	NUILLE-LE-JALAIS	à droite Rue de Bel-Air - Route des Vénérais	16:29	16:18	16:09
161	15,5	Côte des Vénérais	5ème MG	16:32	16:21	16:11
164,5	12	CONNERRE - 3ème passage sur la ligne du circuit	Rue de la Jatterie - Av. de Verdun - Pl. de la Rép. - Rue M.Beauvils - D33	16:37	16:26	16:16
169,5	7	NUILLE-LE-JALAIS	à droite Rue de Bel-Air - Route des Vénérais	16:45	16:33	16:23
172	4,5	Côte des Vénérais		16:48	16:37	16:26
175,5	1	CONNERRE - 4ème passage sur la ligne du circuit	Rue de la Jatterie - Av. de Verdun - Pl. de la République	16:53	16:41	16:31
176,5	0	CONNERRE - Arrivée finale hors circuit	Rue de Paris	16:55	16:43	16:32

Règlement particulier

Article 1 : Organisation

La 56^{ème} édition de la classique Paris-Connerré est organisée par le CC Connerréen sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme et se déroule le dimanche 4 octobre 2026.

Article 2 : Type d'épreuve

L'épreuve est inscrite au calendrier fédéral de la FFC et est classée Elite Nationale 1.12.1

Article 3 : Participation /engagements

Conformément à l'article 2.1.2 du règlement FFC (titre 2 Route du 1^{er} Février 2026), l'épreuve est ouverte aux coureurs des catégories Elite et Open 1 et aux structures listées dans l'annexe suivante : [FFC Reglementation ParticipationEpreuves 2026 V3.indd](#)

- La participation est individuelle.
- Les engagements se font par la procédure habituelle sur le site de la FFC via le comité Pays-de-la-Loire et seront ouverts le vendredi 11 septembre à 9h00.

Article 4 : Permanence

La permanence de départ se tient le dimanche 4 octobre 2026 à la salle des fêtes Alfred Manessier d'Emancé située 1 rue d'Orphin à Emancé (78) à partir de 9h30.

La réunion des directeurs sportifs en présence des membres du collège des arbitres et des responsables de l'organisation est fixée à 11h00 et aura lieu également à la salle des fêtes d'Emancé. La fin de la permanence est fixée à 11h00.

Le départ fictif aura lieu à 12h30 devant la salle des fêtes d'Emancé.

Article 5 : Radio Tour

Les informations de course sont émises sur une fréquence qui sera confirmée sur place.

Article 6 : Assistance dépannage neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Bretagne Service Course

Article 7 : Service médical

L'organisation fera suivre la course par le Dr Jean-Jacques MENUET et la Croix-Blanche pour la prise en charge avant transfert vers un centre hospitalier si nécessaire (voir en annexe la liste des hôpitaux les plus proches)

Article 8 : Déviation des véhicules avant l'arrivée

Une déviation obligatoire est mise en place pour les voitures des directeurs sportifs et motos suiveuses avant l'arrivée. Sont seuls autorisés à franchir la ligne d'arrivée les véhicules des arbitres et du médecin. Les voitures des DS seront invitées à se garer sur le parking du stade de football (voir plan en annexe) et les autres véhicules de part et d'autre de la rue de Paris sans franchir l'arrivée.

Jusqu'à un tour de l'arrivée, les véhicules d'assistance seront autorisés à franchir la ligne d'arrivée hors circuit et seront invités à se garer sur le parking du Carrefour Market, dont l'entrée se situe 100 mètres après la ligne.

Article 9 : Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu dans le classement.

En cas de circonstances exceptionnelles, le collège des arbitres peut décider d'augmenter ce délai, en consultation avec l'organisateur.

Article 10 : Classements

Les classements suivants seront établis :

- Un classement individuel au temps
- Un classement du Meilleur Grimpeur
- Un classement Points Chauds
- Un classement par équipes sur 3 coureurs

Article 10a : Règlement du classement du Meilleur Grimpeur

Le classement sera établi sur 5 classements grimpeurs (MG) :

- 1^{er} MG : côte de Montmirail au km102
- 2^{ème} MG : côte de Crozet à Duneau au km128,5
- 3^{ème} MG : 1^{er} Passage côte des Vénérais au km139,5
- 4^{ème} MG : 2^{ème} Passage côte des Vénérais au km150,5
- 5^{ème} MG : 3^{ème} Passage côte des Vénérais au km161

Points attribués sur 4 coureurs à chaque classement : 5-3-2-1 pts

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés selon l'article 2.3.33 de la réglementation FFC : le classement à l'arrivée départage les coureurs ex-aequo dans les classements individuels annexes. Seuls sont retenus au classement du meilleur grimpeur, les coureurs classés à l'arrivée dans le classement individuel.

Article 10b : Règlement du classement Points Chauds

Le classement sera établi sur 5 Points Chauds (PC) :

- 1^{er} PC : au niveau de l'antenne-relais entre Sours et Berchères-lès-Pierres au Km28
- 2^{ème} PC : au panneau d'entrée de l'agglomération de Yèvres au km65,5
- 3^{ème} PC : au panneau d'entrée de Soizé au km90
- 4^{ème} PC : devant le Monument aux Morts à la sortie de Bouër au km118,5
- 5^{ème} PC : 1^{er} passage sur la ligne avenue de Verdun à Connerré au km142,5

Points attribués sur 4 coureurs à chaque classement : 5-3-2-1 pts

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés selon l'article 2.3.33 de la réglementation FFC : le classement à l'arrivée départage les coureurs ex-aequo dans les classements individuels annexes. Seuls sont retenus au classement Points Chauds, les coureurs classés à l'arrivée dans le classement individuel.

Article 10c : Règlement du classement par équipes

Le classement par équipe se fera par l'addition des places des 3 meilleurs coureurs de l'équipe. En cas d'égalité, l'équipe avec le coureur le mieux classé sera désignée vainqueur.

Article 11 : Protocole

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement de la FFC, les coureurs suivants doivent se présenter au podium protocolaire qui se situe sur la ligne d'arrivée dans un délai maximum de 10 minutes après l'arrivée (voir schéma en annexe) :

- Les 3 premiers du classement individuel
- Le vainqueur du classement Meilleur Grimpeur
- Le vainqueur du classement Points Chauds
- Le 1^{er} licencié Sarthois du classement individuel (si applicable)
- Les trois coureurs vainqueurs du classement par équipes

Article 12 : Prix et dotations de l'épreuve

- Classement Individuel : Grille FFC 1220/20

1 ^{er}	246€	11 ^{ème}	21€
2 ^{ème}	183€	12 ^{ème}	20€
3 ^{ème}	146€	13 ^{ème}	18€
4 ^{ème}	122€	14 ^{ème}	17€
5 ^{ème}	98€	15 ^{ème}	15€
6 ^{ème}	85€	16 ^{ème}	14€
7 ^{ème}	65€	17 ^{ème}	14€
8 ^{ème}	55€	18 ^{ème}	14€
9 ^{ème}	37€	19 ^{ème}	12€
10 ^{ème}	24€	20 ^{ème}	12€

- Classement Meilleur Grimpeur :

1 ^{er}	100€
2 ^{ème}	50€
3 ^{ème}	30€

- Classement des Points Chauds :

1 ^{er}	100€
2 ^{ème}	50€
3 ^{ème}	30€

- Classement par équipes

1 ^{ère}	100€
------------------	------

Les prix concernant le Meilleur Grimpeur, les Points Chauds et le classement par équipes seront remis à l'issue du protocole à la salle Cappella de Connerré située avenue de Verdun (près du podium du circuit final). Aucun envoi ne sera effectué.

Article 13 : Antidopage

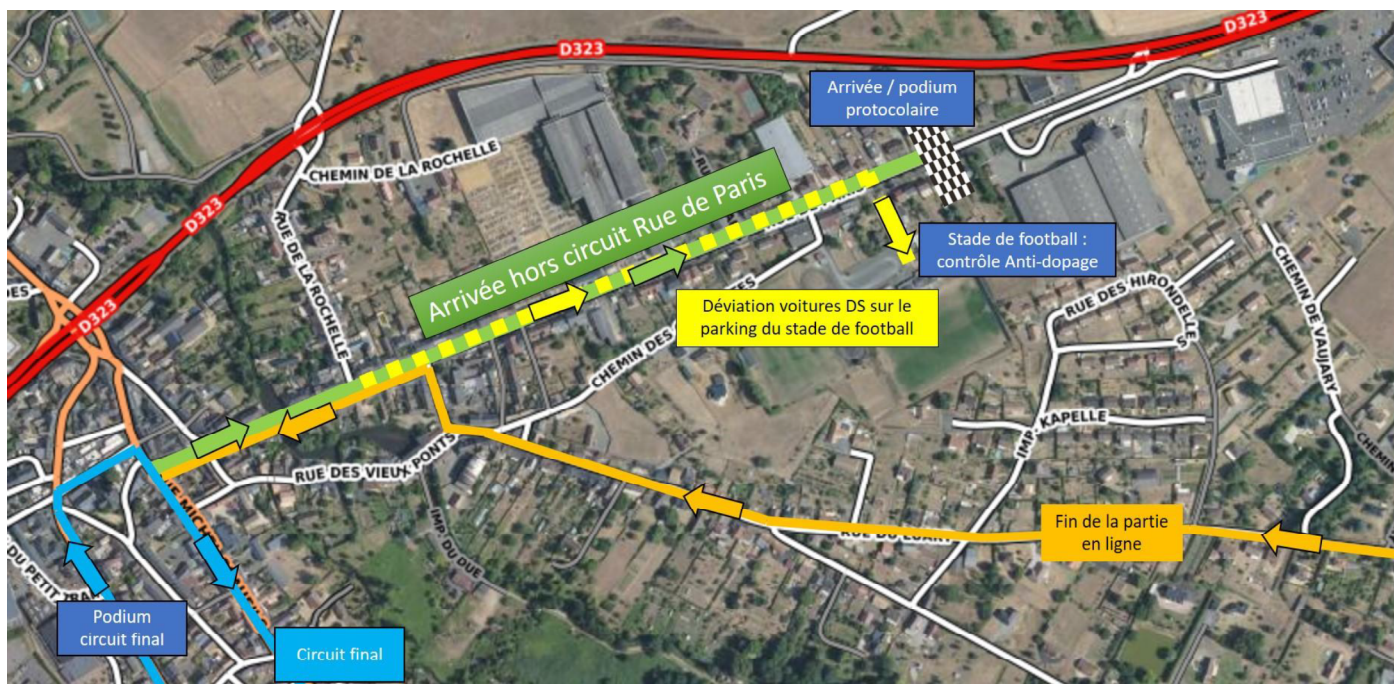
En cas de contrôle médical, il sera effectué sur le site du stade de football de Connerré situé rue de Paris à 300 mètres en dessous de la ligne d'arrivée conformément aux règlements de la FFC et du ministère des Sports. L'accès sera fléché (voir schéma en annexe).

Article 14 : Pénalités

Le barème de la FFC est le seul applicable.

Annexe

Schéma de l'arrivée avec zone antidopage/déviations des véhicules /podium protocolaire



Hôpitaux

Hôpital Hôtel-Dieu 34 rue du Docteur Maunoury 28000 CHARTRES 02.37.30.30.30	Hôpital Louis Pasteur 4 rue Claude Bernard 28630 - LE COUDRAY 02.37.30.30.30 Urgences : 02 37 30 30 74
Hôpital Saint-Brice 1, rue St Martin au Val 28000 - CHARTRES 02.37.30.30.30	Centre Hospitalier-Le Mans 194 av. Rubillard 72037 LE MANS CEDEX 9, tél : 02 43 43 43 43 Urgences : 02 43 43 29 19
Pôle Santé Sud ELSAN 28/62 rue de Guetteloup 72100 LE MANS 02 43 78 38 38 Urgences : 02 43 78 45 45	Centre Hospitalier Paul Chapron 56 Avenue Pierre Brûle, 72400 LA FERTE BERNARD 02 43 71 61 51 Urgences - 02.43.71.61.17